

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Sources connexes : COB-RA, COC-RA, COF-EA, COF-RA, GDD-RA, IGN, IJA-RA, JFA-RA, JGA-RB, JGA-RC, JGB-RA, JPC-RA, JPD-RC

Bureau responsable : Office of School Support and Well-being ; Office of the School System Medical Officer ; Office of the Chief Operating Officer

Lignes directrices pour les incidents liés à la consommation d'alcool, de cannabis, de tabac et d'autres drogues impliquant des élèves

I. OBJECTIF

Établir des procédures pour les incidents liés à l'abus d'alcool, de tabac et d'autres drogues ou de tabagisme impliquant des élèves

II. DÉFINITIONS

- A. *La drogue* est définie dans la loi du Maryland comme une substance dangereuse contrôlée qui est réglementée par la *loi sur les substances dangereuses contrôlées du Maryland*, un médicament sur ordonnance ou une substance chimique lorsqu'elle est utilisée à des fins contre-indiquées et nocives.
- B. *La propriété* de Montgomery County Public Schools (MCPS) se réfère à toute école ou autre installation, y compris les sites appartenant ou exploités par MCPS, les autobus et autres véhicules de MCPS, ainsi que toute installation de MCPS où ont lieu les activités auxquelles les élèves participent, y compris les sorties scolaires.
- C. *Le tabagisme* signifie l'utilisation ou la possession de tout cigare, cigarette, pipe, ou autre produit du tabac allumé de quelque sorte. Cette définition inclut les appareils de toute sorte qui simulent le tabagisme.

III. PROCÉDURES

- A. Consommation interdite aux élèves

1. Il est interdit aux élèves, y compris aux élèves âgés de 21 ans et plus, de consommer des produits sur la propriété de MCPS dont la consommation légale est interdite dans le Maryland par des personnes âgées de moins de 21 ans. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter :
 - a) L'alcool,
 - b) Le tabac (y compris les dispositifs électroniques pour fumer et les liquides que contiennent ces derniers, quelle que soit leur teneur en nicotine, y compris les accessoires et composants) ; et
 - c) Le cannabis, le concentré de cannabis, les produits à base de cannabis ou les produits infusés au cannabis, tels que définis dans la loi du Maryland.
2. A l'exception de certaines exemptions, précisées dans le règlement MCPS JPC-RA, *Administration de médicaments aux élèves*, il est interdit aux élèves d'avoir sur eux des médicaments. En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à avoir sur eux du cannabis à des fins médicales ou des médicaments qui soient des substances contrôlées, y compris les médicaments stimulants pour le trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité (ADHD).
3. Conformément au règlement MCPS JPD-RC, *Soins d'urgence pour les élèves présentant des symptômes d'overdose d'opioïdes*, les élèves qui ont sur eux du naloxone sur la propriété de MCPS et pendant les activités organisées par l'école ne sont pas soumis à des mesures disciplinaires uniquement pour le simple fait d'avoir sur eux du naloxone. Lorsque les élèves observent une overdose suspectée d'opioïdes, ils sont fortement encouragés à demander l'aide du personnel du DHHS ou de MCPS et/ou à contacter le 911.

B. Communication et échanges avec les parents

Au début de l'année scolaire, les élèves et les parents seront informés par écrit des politiques du Conseil d'éducation du comté de Montgomery, des règlements de MCPS et des lois applicables conçues pour évoluer dans un environnement sans fumée pour l'enseignement, l'apprentissage et le travail et libre d'alcool, de tabac et d'autres drogues.

C. Identification et assistance

1. Si, de l'avis de l'enseignant, un élève présente des symptômes liés à la santé ou un comportement à caractère imprévisible qui le rend incapable d'évoluer correctement en classe, celui-ci est envoyé au service de santé de l'école où les procédures d'orientation seront effectuées, sur information du directeur.
2. La loi offre une protection à l'élève qui cherche des informations ou des conseils auprès d'un enseignant, d'un conseiller, d'un directeur ou d'un autre éducateur professionnel, sur la façon de surmonter les problèmes de toxicomanie. Les informations reçues ou les observations faites par l'éducateur lors d'une séance de conseil en toxicomanie ou d'information aux élèves sont tenues confidentielles et ne sont recevables dans aucune procédure.
3. L'élève doit être encouragé le plus tôt possible à demander l'aide de ses parents. La décision d'impliquer les parents doit être prise conjointement par l'élève et l'éducateur à moins que, de l'avis de l'éducateur, la santé mentale ou physique de l'élève soit menacée de manière immédiate et dangereuse par l'abus de drogues. En situation de danger imminent, le directeur, les parents et l'infirmier/professionnel de santé de la communauté doivent être avisés pour prendre les mesures médicales nécessaires au plus tôt.

D. Signalement

1. Tous les incidents liés à la possession, la consommation ou la distribution d'alcool, de tabac ou d'autres drogues, ou au tabagisme sur la propriété de MCPS sont signalés au directeur ou son délégué.
2. Si le directeur ou la personne déléguée a un motif raisonnable de soupçonner une violation de la loi, ceci est considéré alors comme un incident grave entraînant la mise en place des protocoles énoncés dans le règlement MCPS COB-RA, *Signalement d'un incident grave*, pour informer les parents, les bureaux en charge de MCPS, la police ou les services d'urgence ; signaler l'incident ; et diffuser les informations.

E. Manipulation de matériaux suspects

Il est rappelé aux employés de MCPS de consulter le Bureau de sécurité et de gestion des urgences à l'échelle du système (OSSEM) et/ou la réglementation MCPS JGB-RA, *Fouille et saisie*, pour toute question concernant la fouille des biens des élèves. Si un employé de MCPS vient à entrer en possession d'une

substance qu'il soupçonne être de l'alcool ou une autre drogue, le matériel est manipulé de la manière suivante :

1. En s'appuyant aux procédures de sécurité dédiées, telles que décrites par l'OSSEM, la substance est placée dans une enveloppe ou autre contenant et scellée.
2. La date, l'heure et la nature de la saisie sont indiquées sur le contenant. Cependant, si le matériel a été saisi auprès d'un élève lors d'une réunion de conseil ou d'information sur la drogue, le nom de l'élève en possession de la drogue soupçonnée n'est pas noté.
3. Les substances suspectes sont remises au directeur/directeur ou à la personne désignée qui suivra les procédures énoncées dans le memorandum d'entente de l'Officier d'implication de la communauté et le règlement MCPS COB-RA, *Signalement d'incident*. Le MOU-CEO établit que les forces de l'ordre peuvent conduire les enquêtes portant sur –
 - (1) La distribution ou fabrication,
 - (2) La possession, ou
 - (3) La possession dans le but de distribuer une substance dangereuse contrôlée.
4. La possession par un élève d'une substance qui présente une menace sérieuse pour la sécurité de l'école, ou la possession d'une quantité suffisante pour indiquer raisonnablement un usage autre qu'un usage personnel, peut être considérée comme un motif d'élévation de la réponse disciplinaire indiquée pour possession dans le *Code de conduite de l'élève de MCPS*.

Pour établir si la substance présente une menace sérieuse pour la sécurité de l'école, ou si elle est en quantité suffisante pour indiquer raisonnablement un usage autre qu'un usage personnel, le directeur de l'école/son délégué peut consulter des experts en la matière (y compris des experts externes).

F. Conséquences

1. Les élèves qui possèdent, consomment ou distribuent de l'alcool, du tabac ou d'autres drogues sur la propriété de MCPS seront sanctionnés conformément au *Code de conduite de l'élève de MCPS*.

2. L'une des conditions pour participer à des activités extrascolaires ou accepter des postes de direction dans des groupes parrainés par l'école consiste pour un élève à éventuellement devoir d'accepter des restrictions et conséquences supplémentaires en cas d'abus d'alcool, de tabac ou d'autres drogues ailleurs que sur la propriété de MCPS.

Sources connexes : Annotated Code of Maryland, Criminal Law Article §5-101, §5-602, §5-602, §5-624, and 5-627(a); Education Article §7-412 and § 26-103; Health-General Article §8-101 (i); Alcoholic Beverages and Cannabis Article; Code of Maryland Regulations 09.12.23.01

Historique du règlement : ancien règlement MCPS n° 285-10, 29 décembre 1976 ; révisé en octobre 1986; révisé le 19 décembre 2013 ; révisé le 11 août 2014 ; révisé le 19 juillet 2023.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of School Support and Well-being Office of Well-being, Learning and Achievement 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-5630 504@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.